



FICHE MEMO N°4

Contactez-nous

☎ 01 49 09 22 00

✉ sy@cegedim.com

🌐 www.sybycegedim.com



Les mentions obligatoires de la facture en France



Une facture, qu'elle soit sous forme papier ou électronique doit contenir un certain nombre de **Mentions Obligatoires**.



A compter du 1^{er} octobre 2019, depuis l'ordonnance du 24 avril 2019 prise en application de la loi du 30 octobre 2018 dite loi « Egalim » codifiée à l'article L.441-9 du Code de Commerce, de nouvelles mentions deviennent obligatoires :

- Numéro de commande (s'il a été préalablement établi par l'acheteur)
- Adresse de facturation de l'acheteur si différente de l'adresse du siège
- Adresse de facturation du vendeur si différente de l'adresse du siège

Qui est responsable ?

En tant qu'assujettis à la TVA, le fournisseur et le client sont responsables de la non présence de mentions obligatoires sur la facture.

Quelles sont les sanctions applicables ?



Des sanctions fiscales :

- En cas de non-conformité, les factures ne sont plus considérées comme des factures d'origine, la TVA est due et sa déduction peut être remise en cause chez le client (côté acheteur la TVA n'est pas déductible).
- En cas d'omission, une amende de 15€ est applicable par mention omise ou manquante (article 1740 ter A du Code Général des Impôts).

Des amendes administratives

- En cas de manquement aux règles de facturation, la sanction est une amende administrative prononcée par la DGCCRF, dont le plafond est de 75 000 euros pour une personne physique et de 375 000 euros pour une personne morale. Ces montants sont portés respectivement à 150 000 euros et 750 000 euros en cas de réitération du manquement dans les 2 ans d'une première sanction devenue définitive (article modifié du Code de Commerce L 441-9 II).

Comment la dématérialisation des factures permet de contrôler la présence des mentions obligatoires ?



• Les contrôles légaux :

1. Contrôles de présence de mentions obligatoires au titre du droit fiscal
2. Contrôles de présence de mentions obligatoires au titre du droit commercial

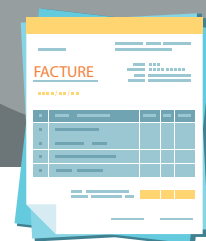
• Les contrôles métiers :

Les contrôles métiers sont aménagés en fonction des besoins du client.

1. Contrôles de présence des données requises par la plateforme pour le traitement du document
2. Contrôles des exigences métiers du destinataire de la facture (présence de données ou cohérence de l'information)
3. Contrôles de cohérence des données transmises (contrôles d'équilibre des montants)



Les mentions obligatoires de la facture en France



LES MENTIONS OBLIGATOIRES AU TITRE DU DROIT FISCAL

En-tête de facture

- Raison sociale de l'émetteur, adresse, ville, code postal, pays
- Raison sociale du récepteur, adresse, ville, code postal, pays
- Numéro de TVA intra-communautaire de l'émetteur
- Numéro de TVA intra-communautaire du récepteur (pour les opérations intra-communautaires, l'auto-liquidation...)
- Numéro de document
- Nature de document (avoir, facture)
- Date du document
- Date de réalisation de la livraison de biens, de la prestation de services ou du versement de l'acompte si cette date diffère de la date de délivrance ou d'émission de la facture et qu'elle est déterminée à cette même date
- Référence à(aux) facture(s) précédente(s) en cas d'avoir ou de période de facturation

Ligne de facture

- Dénomination précise de l'article ou de la prestation
- Quantité
- Prix unitaire hors taxe
- Montant net hors taxe
- Taux de taxe
- Rabais, remise, ristourne ou escompte

Pied de facture

- Régime de TVA (sur encaissement ou sur débit)
- Pour chaque taux utilisé :
 - Montant de la base hors taxe
 - Taux de taxe
 - Montant de la taxe
- Le cas échéant, référence à la disposition correspondant à une exonération de TVA
- Montant total hors taxe
- Montant total de taxe à payer
- Devise de la facture



Société Fournisseur

137 rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt
France
Forme juridique : S.A
Capital social: 13 336 506,43 €
TVA intraco : FR 17 350 422 622
SIRET : 350 422 622 001 66
TVA sur encaissements

Références

Numéro de commande : 4588790012

Société Client

2 rue de la Monnaie
92100 Boulogne-Billancourt
France

Adresse de facturation Société Client :

12 rue du Général Leclerc
75014 Paris
France

Facture n° 43CT2014

date de document : 03/11/2018
période de prestation : 01/11/2018 - 30/11/2018
devise : EUR

N°	code article	désignation article	qté	unité	prix unitaire HT	montant HT	taux TVA
1	123456789	nettoyage locaux	1	pce	100,00	100,00	20,00
2	198765432	produits entretien	1	pce	20,00	20,00	5,50

taux TVA	base HT	montant TVA
20,00	100,00	20,00
5,50	20,00	1,10

montant HT	montant escompte	montant net HT	montant total TVA	montant TTC	net à payer
120,00	0,00	120,00	21,10	141,10	141,10

Conditions de règlement :

Date d'échéance : 31/12/2018

Conditions d'escompte : aucun escompte n'est pratiqué

Conditions de pénalités : Toute facture non réglée conformément à nos conditions contractuelles génère des pénalités correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Frais de recouvrement : Indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

	obligatoires au titre du droit fiscal
	obligatoires au titre du droit commercial
	à partir du 1/10/2019 obligatoires au titre du droit commercial

137 rue d'Aguesseau ■ F 92641 Boulogne-Billancourt Cedex ■ Tél. : +33 (0)1 49 09 22 00 ■ Fax : +33 (0)1 46 03 45 95 ■ www.cegedim.com
Cegedim - S.A. au capital de 13 336 506,43 € - 350 422 622 - R.C.S. NANTERRE - SIRET 350 422 622 001 66 - NAF 6311Z - N° de TVA CEE FR 17 350 422 622

En-tête
de
facture

Lignes
de
facture

Pied
de
facture



LES MENTIONS OBLIGATOIRES AU TITRE DU DROIT COMMERCIAL

- Net à payer
- Montant du capital social de l'émetteur
- Forme sociétaire de l'émetteur
- Taux de pénalité (incluant l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement)
- Conditions d'escompte
- Date de règlement (date d'échéance)

À compter du 1^{er} octobre 2019, depuis l'ordonnance du 24 avril 2019 prise en application de la loi du 30 octobre 2018 dite loi « Egalim » codifiée à l'article L.441-9 du Code de Commerce, de nouvelles mentions deviennent obligatoires :

- Numéro de commande (s'il a été préalablement établi par l'acheteur)
- Adresse de facturation de l'acheteur si différente de l'adresse du siège
- Adresse de facturation du vendeur si différente de l'adresse du siège

Contactez-nous

☎ 01 49 09 22 00

✉ sy@cegedim.com

🌐 www.sybycegedim.com